

## **PREFACE de l'ouvrage :**

### **Manuel de constitution des bibliothèques numériques**

Sous la direction de Thierry Claerr et Isabelle Westeel

Ed. du Cercle de la Librairie, déc. 2013

Qu'est-ce qu'une bibliothèque numérique ? Depuis toujours - je veux dire, depuis l'apparition de ce terme, cette question m'a semblé une des plus abyssales qui soient. Il est donc remarquable que le *Manuel de constitution de bibliothèques numériques*, dont Mme Isabelle Westeel et M. Thierry Claerr ont suscité et supervisé l'écriture, lui apporte des réponses concrètes et pragmatiques : loin des concepts fuyants, la notion de « bibliothèque numérique » prend corps avec cet ouvrage.

Car ces deux tomes représentent une somme, qui n'existait pas en langue française, de l'état de l'art en matière de numérisation de fonds patrimoniaux – qu'il s'agisse de bibliothèques, de fonds d'archives ou de collections d'autres documents. En couvrant tous les aspects du sujet, notamment la question des usages et de la diffusion, en décrivant les outils susceptibles d'y contribuer, en choisissant une approche résolument opérationnelle, en guidant le lecteur vers les meilleures pratiques, sans pour autant lui cacher les risques et les incertitudes qui vont de pair avec tout projet technologique, Mme Isabelle Westeel et M. Thierry Claerr ont construit un manuel de référence. Ils ont pour cela fait appel à des auteurs de grande qualité, praticiens du domaine, dont les origines diversifiées garantissent la variété des points de vue et la couverture exhaustive du sujet.

En raison de ces qualités, ce manuel est à l'évidence appelé à une diffusion bien au-delà du seul monde des bibliothécaires et des frontières de la France. Outil qui paraîtra très vite indispensable aux professionnels, véritable vade-mecum des chefs de projet de numérisation de documents patrimoniaux, il est aussi bien plus que cela : à ceux qui ont achevés de telles opérations, il servira à les questionner et à les améliorer ; aux étudiants, notamment ceux qui se destinent aux métiers du patrimoine et de la documentation, il fera connaître un domaine devenu essentiel ; aux autorités de tutelle, aux administrateurs et aux financeurs des organismes qui détiennent le patrimoine, il fournira les repères pour apprécier le contenu, les enjeux et les facteurs de succès des projets de numérisation, en un mot pour décider.

Il est permis de dire que lors de ce passage du monde physique au monde numérique, tout change et rien ne change. Tout change puisque la puissance et la rapidité de l'outil numérique bouleversent les modes d'accès ; mais rien ne change, car la capacité d'une bibliothèque à répondre à la demande des lecteurs – qu'elle soit d'information, de savoir, de réflexion ou de distraction – continue de dépendre de la qualité de son classement et de ses outils descriptifs. Hier comme aujourd'hui, ils sont le fruit du travail et de la compétence des professionnels qui en ont la charge. Les techniques et les outils, comme ce manuel le décrit, ont changé, mais dans la bibliothèque numérique, le bibliothécaire demeure l'acteur-clé ; l'accès qui dépendait hier du bon catalogage continue, à l'heure du web sémantique et des données liées, de reposer sur son travail de structuration, de description et d'indexation des documents.

Ce bibliothécaire vit en revanche un changement de culture qui va bien au-delà des évolutions techniques : dans le monde numérique, il perd en grande partie la capacité de contrôler l'accès aux documents, et il doit accepter, voire susciter et encourager, l'appropriation, les transformations et la circulation qui caractérisent les usages numériques et les réseaux. Cette dépossession peut être vécue péniblement. Pourtant, elle ne lui enlève pas son rôle et ses responsabilités qui restent indispensables. Mais, sans abandonner la diffusion sur son site propre, il lui faut désormais trouver le juste équilibre entre le « faire » et le « laisser faire ».

Il me paraît important d'insister sur quelques-unes des caractéristiques d'un projet bien conduit, telles qu'elles émergent de la lecture de cet ouvrage.

- En premier lieu, l'importance cruciale des objectifs de diffusion : on ne numérise pas dans l'abstrait, on doit toujours se demander : Pour qui ? En d'autres termes, la numérisation ne saurait être sa propre fin, elle doit être pensée comme un acte de diffusion culturelle, et cette remarque s'applique même à ses buts de conservation : celle-ci n'est-elle pas une diffusion vers les générations futures ? L'impératif de diffusion oblige, dès le début d'un projet de numérisation, à réfléchir aux différents usages qu'il est possible d'anticiper, pour en tirer les conséquences voulues sur les choix techniques qui président à la numérisation, aux métadonnées, à la mise en ligne et aux autres formes de diffusion.
- L'institution qui ouvre l'accès en ligne à un corpus numérisé sur son propre site ne remplit qu'une petite partie de sa mission de diffusion : l'essentiel de celle-ci passe par sa dissémination sur les réseaux. Les licences de réutilisation des documents numérisés et de leurs métadonnées jouent ici un rôle essentiel : qu'elles soient conclues avec des particuliers ou avec des organismes, marchands ou non, chacune accroît la visibilité des données numérisées. Il faut donc se donner l'objectif d'en conclure le plus grand nombre possible. Le choix de licences ouvertes (« l'open data ») pourra contribuer à réaliser cet objectif. Dans la mesure où les institutions ont aussi besoin de revenus, notamment pour financer les projets de numérisation, rien n'interdit, comme le fait la Bibliothèque nationale de France, de limiter le champ des licences ouvertes à certains usages, pour pouvoir valoriser les autres. En outre, les données diffusées gratuitement peuvent être pensées comme un « produit d'appel » pour vendre d'autres services non numériques, allant de la copie du document, voire de son encadrement, à une visite commentée ou à un produit dérivé...
- En raison de leur complexité, les questions de propriété littéraire et artistique, celles qui touchent aux licences de réutilisation, et d'une manière générale les questions juridiques, bloquent parfois des projets, quand elles ne servent pas d'alibi à l'inaction. Le chapitre qui leur est consacré fournit les analyses utiles pour les traiter avec sérénité. Les problèmes juridiques liés à la numérisation d'un fonds ne peuvent pas toujours être réglés en totalité au démarrage d'un projet. Mais il reste possible d'avancer s'ils ont été correctement anticipés, et si les procédures et les ressources qui permettront de les régler lorsqu'ils surviendront ont été mises en place.
- C'est également à juste titre qu'un long chapitre est consacré aux métadonnées, et donc au travail de description et d'indexation, où plus que jamais les savoir-faire construits depuis des siècles par la communauté des bibliothécaires se révèlent indispensables. Ce chapitre démontre à quel point les progrès que nous promettent le web sémantique et les données liées ne seront que le fruit de l'intelligence et du sérieux de la production des métadonnées.
- A plusieurs reprises est évoqué l'enrichissement des métadonnées par les utilisateurs ; au-delà des économies ou des améliorations que le « crowdsourcing » fait réaliser, il correspond

à une réalité qu'il ne faut en aucun cas perdre de vue : à l'ère numérique, chaque individu devient à la fois récepteur, transformateur et émetteur d'information.

Dans le titre de cet ouvrage, un point est fondamental : le pluriel de « bibliothèques numériques ». Des fermes informatiques de Google aux sites petits ou grands des institutions culturelles, jusqu'à l'ordinateur ou à la tablette d'un utilisateur, il n'y a pas, et espérons qu'il n'y aura jamais, une seule bibliothèque numérique, mais de multiples bibliothèques numériques qui se superposent et s'emboîtent. De même que des cellules forment un organe, ces organes un corps, et ces corps une famille, une meute ou une société, les bibliothèques numériques doivent organiser leur complémentarité et leurs interactions. La création d'une bibliothèque numérique ne saurait être pensée qu'en fonction de son insertion parmi les autres et des relations avec elles. Face à cet impératif aussi essentiel que complexe, l'ouvrage apporte des éléments de réponse, tant méthodologiques que techniques, particulièrement précieux.

Ils se résument par deux maîtres mots : interopérabilité et coopération – numériser ne doit pas être un acte solitaire.